

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

CACAO

Originaire des forêts tropicales humides d'Amérique centrale et latine : Mexique, Venezuela et Equateur en sont le berceau. Selon une légende mexicaine, le cacao fut découvert dans les champs sacrés des fils du soleil par Quelzalcooti, roi sacré des Toltèques.

1. Compréhension des situations

a) La production

Cultivé par les Mayas puis les Aztèques, utilisé comme boisson et monnaie d'échange au 19^e siècle sous l'impulsion coloniale, la production se développe en Afrique de l'Ouest et en 1970 en Asie du Sud-Est.

- **Production mondiale 2001-2002** : 3 millions de tonnes de fèves de cacao

Volume	
Amérique centrale et latine	13 %
Afrique de l'Ouest	70 %
Asie du Sud-Est	17 %

(Source : CNUCED 2003-2004)

Pays	Production en %
Côte d'Ivoire	37
Brésil	6
Indonésie	14
Ghana	19
Nigeria	6
Cameroun	5
Autres (Malaisie, Equateur, Colombie, Mexique, République Dominicaine, Venezuela, Papouasie)	10

- **Evolution de la production**

Au début des années 1970, la production de fèves était concentrée au Ghana, au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Brésil. La fièvre cacaoyère a maintenant gagné des régions diverses telles que les îles du Pacifique ou des pays comme l'Indonésie qui ont enregistré un taux de croissance spectaculaire de leur production.

La production se développe très rapidement en Asie du Sud-Est. Exemple : la Malaisie qui s'impose comme 5^e producteur mondial : 1975, 10 000 ha – 1994, 400 000 ha – 2000, 2 millions d'ha.

b) La consommation

Si le cacao est très largement produit dans le pays en développement, les produits dérivés sont principalement consommés dans les pays industrialisés.

Pays consommateurs, en %	
USA	26
Allemagne	11
France	9
Royaume Uni	7,3
Russie	7
Japon	6
Brésil	4
Italie	4
Espagne	3
Autres	23

c) Le commerce mondial

Pays	Part du cacao dans les exportations en %	Nombre de cultivateurs *
Ghana	43,7	600 000
Côte d'Ivoire	38,7	700 000
Cameroun	18,0	220 000
Nigeria	2,4	300 000
Malaisie	1,9	50 000
Brésil	1,6	30 000
Indonésie	0,1	50 000

* Ces chiffres ne prennent pas en compte les ouvriers agricoles des plantations.

(Source : Commerce équitable, mémento 1995, EFTA 1995, page 71)

- Flux d'exportations par destination en 2003

Par pays, en tonnage, la production et les principales destinations des exportations :

Pays	Tonnage produit	Principaux destinataires des exportations
Côte d'Ivoire	937 816	UE (698 000T) USA (152 000 T) Russie, Canada
Indonésie	322 551	USA (166 300 T) Malaisie (76 000 T) UE, Singapour
Ghana	310 657	UE (210 700 T) Japon (46 800 T) Turquie (33 000 T) Malaisie, Canada USA, Singapour
Nigeria	201 400	UE (172 000 T) Turquie (29 400 T)
Cameroun	120 155	UE (120 155 T)
Equateur	20 944	USA (20 944 T)
R. Dominicaine	24 109	USA (24 109 T)

- **Les transnationales au poste de contrôle**

Leur taille leur confie un pouvoir de marché très important, elles sont en situation d'oligopole et jouent un rôle notable dans la baisse des cours internationaux.

- 5 entreprises du Nord contrôlent 80 % du commerce mondial dont les plus puissants sont : Caillebaud, ADM Cocoa, Cargill ;
- 5 multinationales occidentales maîtrisent 70 % de la transformation : Caillebaud, ADM Cocoa, Cargil, Nestlé, Hamester ;
- 6 multinationales se partagent 80 % du marché : Hershey ; Mars ; Philipp Moris, propriétaire de Côte d'Or, Kraft ; Jacob-Suchard ; Nestlé ; Cadbury ; Schweppes ; Ferrero ;

Le cacao : 3^e marché mondial ; c'est l'or brun très prisé par les marchands et les transformateurs.

d) Les types d'agriculture

Produit dans les pays en développement, le cacao est destiné à l'exportation. Culture exigeant une main d'œuvre abondante : cueillette, fermentation et séchage se font à la main.

- Production familiale : Afrique de l'Ouest, Amérique Centrale et Latine
 - 1,2 million de familles vivent de la culture du cacaoyer, source principale du revenu ; main d'œuvre familiale ;
 - Plantations de 4 à 5 ha ; polyculture ;
 - Peu ou pas d'organisation pour la production, pour la défense professionnelle ;
 - Le producteur ne suit pas sa marchandise jusqu'à la vente ; il subit la pression des acheteurs.

- Production sur grandes surfaces : Asie du Sud-Est, Amérique Centrale et Latine
 - De 500 à 5000 ha ;
 - Souvent propriétés de multinationales ;
 - Monoculture, main d'œuvre salariée de population étrangère.

- Soutiens publics

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'achat et l'exportation incombaient à des organisations d'Etat. But : stabiliser les revenus en fixant un prix annuel ; conclure des marchés à la Bourse ; organiser le transport.

Restés sans effet notoire lors de la surproduction, sous l'influence du FMI et de la BM, les pays producteurs ont cédé le négoce du cacao à des entreprises privées.

2. Analyse des mécanismes

Produit exclusivement dans les pays en développement, donc sans concurrence avec les agricultures du Nord, le cacao constitue une source de revenus importants pour les pays producteurs, au premier rang desquels la Côte d'Ivoire, qui concentre 36 % de la production mondiale. Comme pour de nombreuses matières premières agricoles, le cours mondial du cacao se caractérise par une baisse continue.

Jusqu'au début des années 1980, la progression de la production répondait à une demande soutenue et croissante. Puis, la production a explosé en raison du doublement de la production ivoirienne et de l'arrivée sur le marché de nouveaux producteurs (Malaisie, Indonésie), suivant en cela les préceptes du FMI : développer les cultures d'exportation pour faire rentrer des devises, afin de rembourser la dette publique.

Résultat : les stocks mondiaux ont explosé et la baisse des prix a touché tous les acteurs de la filière dans les pays producteurs : paysans, transporteurs, commerçants, Etat (baisse des ressources d'exportation).

De l'autre côté de la chaîne, le consommateur européen n'a pas vu baisser le prix de sa tablette de chocolat. Bien au contraire !

a) Le négoce du cacao

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, dans la plupart des pays producteurs, l'achat et l'exportation des récoltes incombaient à des organisations d'Etat qui avaient pour mission première de stabiliser les revenus des planteurs en fixant un prix d'achat annuel. Il leur appartenait de conclure des marchés avec des intermédiaires aux Bourses du cacao de Londres et de New York et d'organiser l'achat, le transport, le stockage, le contrôle et la vente du cacao. Avec les recettes, ils entendaient soutenir les cours et garantir des prêts avantageux aux planteurs. Mais ces organisations étatiques manquaient souvent d'efficacité, prélevant de surcroît des taxes élevées sur le produit en question. Quant aux conventions internationales sur le cacao, elles étaient censées stabiliser les cours mondiaux et, par là même, procurer aux planteurs des revenus assurés. Or, elles sont restées sans effet pour la plupart, en raison notamment d'une surproduction de cacao chronique et d'intérêts antagoniques entre pays producteurs et consommateurs.

Sous l'influence de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, un certain libéralisme a fini par gagner le marché de l'or brun. Les pays producteurs ont cédé le négoce du cacao à des entreprises privées, ouvrant ainsi leur marché national à la concurrence.

b) Les cours mondiaux

Le prix du cacao est fixé en Bourse de Londres et New York. Le mécanisme est celui de l'offre et de la demande, c'est-à-dire la loi du marché. Le marché du cacao est des plus spéculatifs ; instabilité des prix.

- Forte fluctuation des cours :

- Flambée des prix en 1970 : entraîne croissance de production, spécialement en Côte d'Ivoire, Malaisie, Indochine ;
- D'où effondrement des prix de 1978 à 1981, le cours est divisé par 2 ; dès 1983-1985, un éphémère redressement donne espoir ; en mai 1986, la crise se reproduit avec la chute conjuguée des cours du cacao et celui du dollar.

- **Accords :**

- 1972 : conclusion d'accords internationaux sur le cacao (ICCA) ; but : stabiliser les prix, régler les quotas ;
- 1980 : ce mécanisme ne parvient pas à enrayer la chute des prix ;
- 1992 : creux de la vague : 830 dollars US la tonne ;
- 2001 : le dernier accord international du cacao conclu en mars 2001 ne contient aucune clause économique, plus aucun mécanisme de régulation des prix. Le marché reste plus que jamais soumis aux lois du marché. Face à la chute des prix, aucune responsabilité n'est attribuée aux riches pays consommateurs, en dehors de celle de promouvoir la consommation de cacao au sein de leur nation. La récente directive européenne autorisant l'utilisation de graisses végétales autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat ne va pourtant pas dans ce sens... Les producteurs de cacao, principalement africains, ne doivent attendre de ce nouvel accord aucun appui en vue de permettre une hausse des prix. L'accord international sur le cacao n'est plus qu'une coquille vide.

3. Perspectives pour le futur

« La présence de sociétés privées dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'eau peut être un facteur d'efficacité, mais avec une telle concentration de pouvoir monopolistique, les petits producteurs comme les consommateurs risquent de n'en tirer aucun profit ».

*(Commission des Droits de l'Homme de l'ONU en 2004)
Jean Ziegler, rapporteur spécial à l'ONU*

a) Droits de l'homme

CNUCED, Victoire pour le Sud

Lors de la XI^e Conférence de la CNUCED en juin 2004 à Sao Paulo (Brésil), un « Consensus » a été élaboré en faveur des pays en voie de développement :

Le droit à un « espace politique » (policy space) par rapport aux règles commerciales internationales a été reconnu. Une ouverture essentielle pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement correspondant aux besoins propres de chaque pays. C'est, de fait, la première fois que ce concept est inscrit dans une déclaration intergouvernementale.

b) Vers une économie solidaire

Commerce équitable

Les critères du commerce équitable pour le cacao ont été élaborés depuis 1988, par diverses organisations non gouvernementales (ONG), dans un partenariat entre des ONG du Nord et des ONG du Sud. L'ensemble du système équitable repose sur deux piliers essentiels : les critères et les contrôles.

Ces critères incluent trois notions fondamentales liées au développement durable :

- *Socialement*, le système doit accroître l'autonomie des paysans producteurs et des ouvriers et leur permettre d'améliorer leurs conditions d'existence ;
- *Ecologiquement*, la préservation de l'environnement est prise en compte, la production organique est encouragée ;
- *Economiquement*, le système - qui est un processus - doit être viable sans subvention et profiter à l'ensemble des protagonistes du marché, des producteurs aux consommateurs.

c) Souveraineté alimentaire

- FIMARC

« Les Etats, membres de l'OMC, sont également membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). Pour préserver la souveraineté alimentaire de tous les peuples et garantir le droit à un développement durable et solidaire, la FIMARC demande impérativement aux Etats de mettre leurs pratiques commerciales internationales en conformité avec les grands principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Pacte relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels. C'est ainsi seulement qu'aura quelque chance d'être honoré le droit de tout peuple à déterminer sa politique agricole et alimentaire ». (Déclaration de la FIMARC à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU en 1999).

Le concept de « souveraineté alimentaire » vivement défendu par la FIMARC est aujourd'hui mis en valeur par un nombre de plus en plus important d'organisations de la société civile et, en particulier, par Via Campesina, le mouvement international paysan.

- Via Campesina, Organisation internationale de Syndicats et de Mouvements paysans

Elle affirme avec ses organisations adhérentes : « La souveraineté alimentaire passe nécessairement par la priorité à une production vivrière, saine, de bonne qualité et culturellement appropriée, pour le marché intérieur : il est fondamental de maintenir la capacité de production alimentaire sur base d'un système de production paysanne diversifiée (biodiversité, capacité productive des terres, valeur culturelle, préservation des ressources naturelles), pour garantir l'indépendance et la souveraineté alimentaire des populations, etc. ».